



## Tarifs gaz naturel compensé en CO,

Valables dès le 1er janvier 2026

Profils	TGN 1	TGN 2	TGN 3
Consommation Énergie	0 à 50'000 kWh/an	50'001 à 500'0000 kWh/an	500'001 à 5'000'000 kWh/an
Prix unitaire de l'énergie ct/kWh	8.71 9.42*	8.11 8.77*	7.81 8.44*
Redevance fixe			
Prix mensuel CHF/mois	20.00 21.62*	45.00 48.65*	170.00 183.77*
Taxe			
Prix de la taxe CO <sub>2</sub> ct/KWh		2.16 2.33*	

Le prix de l'énergie intègre également le prix de l'acheminement et de la puissance. Les tarifs sont arrondis.

Frais de déménagement : CHF 30.- (TVA incluse) perçus lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

En l'absence d'auto-relevé, l'introduction de ces nouveaux tarifs (hausse ou baisse) se fait selon la méthode de la pondération mensuelle basée sur les dispositions générales liées à un contrat de bail d'habitation (usages locatifs émises par la Chambre Immobilière Neuchâteloise).

Pour toute consommation de gaz naturel supérieure à 5'000'000 kWh/an, un contrat est établi.

## Biogaz



Plus-value écologique avec 10% de biogaz neuchâtelois Produit optionnel sur demande et dans la limite des capacités disponibles

**Profils TGN 1 à 3** 

Énergie

Prix unitaire de l'énergie ct/kWh

1.20 1.30\*

\*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

Taxe CO<sub>2</sub>: Le biogaz n'étant pas soumis à la taxe CO<sub>2</sub>, celle-ci est uniquement appliquée sur la part de gaz naturel (90%).

<sup>\*</sup>prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif



## Nous sommes à votre service

Viteos SA Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle Tél. 0800 800 012 www.viteos.ch